

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00041 Numéro SIREN : 809 271 158 Nom ou dénomination : 2VG-AVENTURES

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000263

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000263**
n° de gestion : **2015B00041**
n° SIREN : **809 271 158 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 31/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2VG-AVENTURES - Société à responsabilité limitée
la Ronloyre 43350 Saint-paulien -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



222459

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

2015 BIL
GRIFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE

N° 2033-A

2018

Désignation de l'entreprise :	SARL 2VG AVENTURES	31 JAN 2019 B2019/005563	Néant	
Adresse de l'entreprise :	LA RONLOYRE 43350 ST PAULIEN	43000 LE PUY		
Numéro SIRET* :	80927115800010			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* :	12	Ex. N-1 clos le :
				31/03/2017
	Exercice N, clos le : 31/03/2018			
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010 17 425	012	17 425	17 425
M Incorporelles - Autres*	014	016		
M Immobilisations corporelles*	028 66 145	030 13 153	52 992	27 056
Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)	044 83 570	048 13 153	70 417	44 481
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I - Marchandises*	060	062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068 258	070	258	
(2) - Autres* (3)	072 10 176	074	10 176	2 091
L Valeurs mobilières de placement	080	082		
A Disponibilités	084 13 777	086	13 777	4 066
N Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II	096 24 212	098	24 212	6 157
Total général (I + II)	110 107 781	112 13 153	94 629	50 638

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		1 000
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126 100			100
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132 23 428			5 329
P Report à nouveau	134			
R Résultat de l'exercice	136 21 696			18 099
E Provisions réglementées	140			
Total I	142 46 224			24 528
Provisions pour risques et charges	Total II 154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156 33 462			
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166 1 848			1 500
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 12 719)	172 13 095			24 610
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176 48 405			26 110
Total général (I + II + III)	180 94 629			50 638
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	25 716
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût revient des immos acquises	182	33 950
V ou créées au cours de l'exercice*		(5)		
I (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des	184	
débiteurs		immo cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme.

Désignation de l'entreprise :		SARL 2VG AVENTURES		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/03/2018		31/03/2017	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	208	210	1 774		1 333
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	89 161		56 061
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	9		
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	90 943		57 394
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 373		762
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	32 423		15 671
E	- mobilier - immobilier)						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :			243	515		687
	Rémunérations du personnel*			244	23 715		16 508
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	2 830		2 245
X	Dotations aux amortissements*			252	8 014		3 315
P	Dotations aux provisions			254			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)			256	29		107
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	68 899		39 295
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 045		18 099
	Produits financiers (III)			280			
D	Produits exceptionnels (IV)			290			
I	Charges financières (V)			294	349		
V	Charges exceptionnelles (VI)			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o			347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3			348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	21 696		18 099
B - RESULTAT FISCAL				312	21 696	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelle (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquedecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990	
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989			
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346	
	Deduct. exception. (art 39 decies)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :						
	dont imputés/résultat :						
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SARL 2VG AVENTURES

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Exercice N	
Libellé	Montant
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Néant	
Déduction du CICE comptabilisé	1 180
Néant	
Néant	
Total	1 180

Désignation de l'entreprise : SARL 2VG AVENTURES		Néant :		*				
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.			
Fonds commercial	400 17 425	402	404	406 17 425				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420 6 000	422	424	426 6 000				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440 24 076	442 21 618	444	446 45 694				
C Inst. gén. agenc.	450 1 453	452	454	456 1 453				
Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp.	470 667	472 12 332	474	476 12 998				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	490 49 620	492 33 950	494	496 83 570				
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530 4 584	532 7 550	534	536 12 134				
C Inst. générales, agencés divers	540 445	542 242	544	546 687				
Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560 109	562 222	564	566 332				
TOTAL	570 5 139	572 8 014	574	576 13 153				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
						19 %	15% ou 12,8%	0 %
					5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% 579		Régularisations *		590				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf art. 39 terdecies).								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-					TOTAL	596		

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2018

Désignation de l'entreprise : SARL 2VG AVENTURES				Néant :					
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656				
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666				
TOTAL		680		682		684		686	

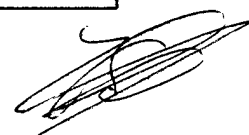
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter liq. 322 N° 2033-B		

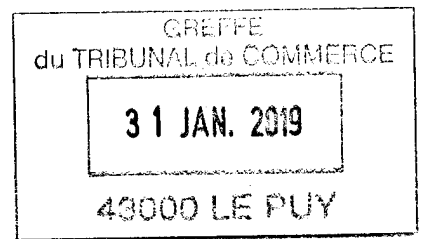
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
TOTAL des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		387	

certifié conforme





« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-
PAULIEN
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

« 2VG-AVENTURES »

APPROBATION DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/03/18

« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 217 158

PROCES-VERBAL DES DÉCISION DES ASSOCIÉS
DU 15/05/18

*L'an deux mille dix
huit, Le quinze
mai, à quatorze
heures trente,
Au siège social à saint-Paulien,*

Les soussignés Monsieur MARTIN Vincent demeurant au 8 rue de la croix de la dame 43350 Borne et Monsieur CONGARD Golven demeurant au 8 rue de la croix de la dame 43350 Borne, Associés et Gérants de la société 2VG-AVENTURES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En leurs qualités de Gérant de la Société, Messieurs MARTIN et CONGARD, associés, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/03/18 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Le rapport spécial établi relate qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/18,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- La rémunération des Gérants.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, sur la base du rapport de gestion qu'ils ont rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/18, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 21 696 € de l'exercice de la manière suivante :

Au titre de la Réserve Légale 21 696 €
A titre de Dividendes 0 €

G.C. V.M

TROISIÈME DÉCISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés rappellent :

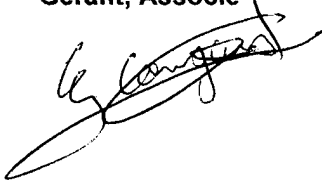
- Que M. MARTIN n'a pas perçu de rémunération concernant les comptes clos le 31/03/17, et que M. CONGARD a perçu 3600 € de rémunération.
- que la Société a pris en charge ses cotisations sociales obligatoires.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur CONGARD

Gérant, Associé

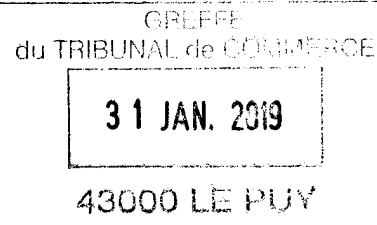


Monsieur MARTIN

Gérant, Associé



« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158



TEXTE DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

DU 15/05/18

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, sur la base du rapport de gestion qu'ils ont rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/17, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 21 696 € de l'exercice de la manière suivante :

A la Réserve Légale 21 696 €
A titre de Dividendes 0 €

TROISIÈME DÉCISION

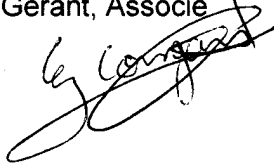
Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés rappellent :

- Que M. MARTIN n'a pas perçu de rémunération concernant les comptes clos le 31/03/17, et que M. CONGARD a perçu 3600 € de rémunération
- que la Société a pris en charge ses cotisations sociales obligatoires.

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé



Monsieur MARTIN
Gérant, Associé



G.C. V.M

Séparateur

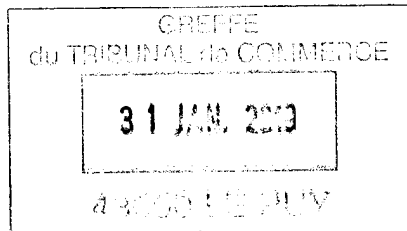


PIECES NON DIFFUSABLES

AMINUM – Application « Formalités »

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300240

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES

Votre interlocuteur : Acheraf AKKIOUI

F13 - 1349

Le Puy En Velay, le 10/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 31/03/2018.

En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

En application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retourné revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilité par les textes régissant la forme de société en cause.

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce du Puy En Velay d'un montant de 54,55 Euros.

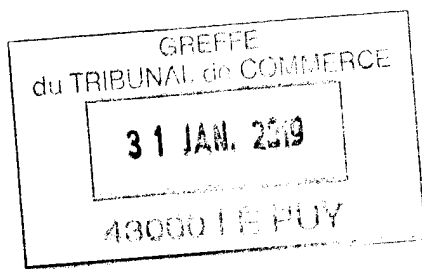
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1901600123

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES
Votre interlocuteur : Rachelle ARNAUD

Le Puy En Velay, le 16/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 a été rejetée par les services du Greffe.

Veillez nous faire parvenir l'ensemble de votre dépôt des comptes clos au 31/03/2018. Puisqu'en date du 10/01/2019 nous vous avons fait un refus de votre dossier.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



SARL 2VG-AVENTURES
Lieu dit la Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS 809 271 158 le puy en velay
06-99-75-09-04

A St Paulien le 22/10/2018



A l'attention de :

Greffé du tribunal de commerce du Puy en Velay

Objet : Déclarations multiples

Madame, Monsieur, bonjour.

Veillez trouver ci-joint :

- Notre déclaration de modification de statut pour création d'un snack sur notre parcours aventures composée de :

- PV de modification de statuts
- Un exemplaire des statuts mis à jour
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- Les imprimés M2 rempli et signé
- Un chèque de 13.73 € déduit de l'avoir existant (facture ci-joint)

- Notre dépôt des comptes pour exercice clos le 31 mars 2017 composé de :

- Bilans, comptes de résultats
- L'ensemble des PV de résolutions d'affectation du résultat
- Un chèque d'un montant de 48.14€

- Notre dépôt des comptes pour exercice clos le 31 mars 2018 composé de :

- Bilans, comptes de résultats
- L'ensemble des PV de résolutions d'affectation du résultat
- Un chèque d'un montant de 45.63€

- Notre déclaration de bénéficiaire effectif composé de :

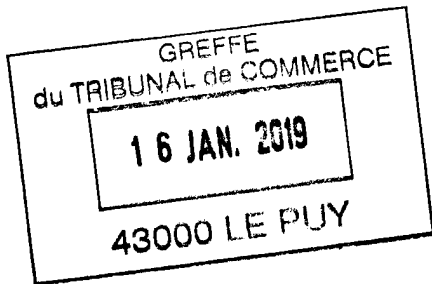
- Les documents relatifs aux bénéficiaires
- Un extrait K-Bis
- Un chèque de 54.42€

Espérant bonne réception, nous restons à votre disposition pour toutes informations ou documents manquants.

Cordialement Vincent MARTIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300240

2,51 € Réglé avec
formalité.

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES

Votre interlocuteur : Achraf AKKIOUI

Le Puy En Velay, le 30/10/2018

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 a été rejetée par les services du Greffe puisqu'en application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retournée revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilitée par les textes régissant la forme de société en cause.

Veuillez également nous faire parvenir la somme de 2,51 € au titre du contrôle du greffier à la suite de renseignements ou pièces manquants (article R. 123-97 alinéa 2 du code de commerce).

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
..... LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300240

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay

2015B00041

2VG-AVENTURES

Votre interlocuteur : Achraf AKKIOUI

Le Puy En Velay, le 10/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 31/03/2018.

En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

En application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retournée revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilité par les textes régissant la forme de société en cause.

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce du Puy En Velay d'un montant de 54,55 Euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN
809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041

Greffé du Tribunal de Commerce du Puy En Velay
4 avenue de la Dentelle - CS 80109
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/03/2018

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☐
- ☐



Ci-joint, un règlement de 45,63 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce du Puy En Velay.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Pour la société

Cachet et signature

SARL 2VG - AVENTURES
La Ronloyre - 43350 St-Paulien
Tél. 06 99 75 09 04
canopyenforet@gmail.com
RCS Le Puy-en-Velay 809 271 158

« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

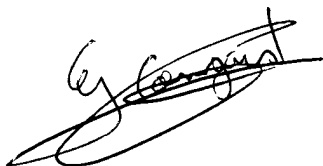
RAPPORT SPÉCIAL DES ASSOCIÉS EN
VUE DES DÉCISIONS ORDINAIRES
DU 15/05/18

Conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, le Gérant précise qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention visée à cet article n'a été conclue directement entre la Société et son Gérant.

A titre d'information, il est précisé que les comptes courants des associés de Messieurs CONGARD et MARTIN ne sont pas rémunérés.

Fait à *ST Paulien*
Le *15/05/18*

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé



Monsieur MARTIN
Gérant, Associé



G.C. V.M

« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/05/18

LES SOUSSIGNÉS

- **MESSIEURS MARTIN Vincent et CONGARD Golven,**

Associés et Gérants de la Société «2VG-AVENTURES »,

ont, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/18,

établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ- PROGRÈS RÉALISÉS

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous indiquons tout d'abord que le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé sur l'exercice clos le 31/03/17 s'élève à 56 061 €.

Suite à la création de la Société, nous avons développé de manière régulière notre activité, tout en maîtrisant les achats et frais généraux.

Pour permettre de mieux appréhender le contenu des comptes, nous indiquons ci-après la répartition et le montant des principaux postes de charges ainsi que leur évolution.

NATURE	Exercice clos le 31/03/17	% du CA
Chiffre d'affaires net	90 943	100%
Autres achats et charges externes	32 423	35.66%
Impôts et taxes (hors TVA)	515	0.57%
Salaires	23 715	26.08%
Charges sociales	2 830	3.11%
Amortissements	8 014	8.81%
Dotations aux provisions	0	0%

Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 22 045 €.

Le résultat financier est de - 349€ et résulte des charges financières pour 349 € (0.38% du

CA). Le résultat courant avant impôt est positif de 21 696 €.

Nous n'avons pas de produits exceptionnels et les charges exceptionnelles s'élèvent à 0 €. Par conséquent, notre résultat exceptionnel est de 0 €.

De l'ensemble de ces éléments, il résulte que notre activité se traduit par un bénéfice de 21 696 euros.

G.C. VM

SITUATION FINANCIÈRE

Notre situation financière est confortable et nous permet de limiter au mieux les nombreux frais bancaires.

Elle devrait progresser.

INVESTISSEMENTS – EFFECTIFS – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les investissements totalisés pour l'exercice ont consisté principalement en :

- Immobilisations corporelles : 52 992 €

- Terrain	6 000€
- Installations techniques, matériels et outillages pour	33 560 €
- Autres immobilisations corporelles.....	1 100 €
- Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 332€

D'un point de vue social, notre Société a employé 5 salariés sur 2 mois durant l'exercice.

Notre Société n'a développé aucune activité méritant d'être signalée en matière de recherche et développement.

PERSPECTIVES D'AVENIR – ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

Les perspectives d'avenir de notre Société, telles que nous pouvons les appréhender à ce jour, sont les suivantes :

- Nous entendons poursuivre le développement de notre activité.

Entre la date de clôture de l'exercice et celle du présent rapport, il n'est intervenu aucun autre élément important méritant d'être signalé.

FILIALES - PARTICIPATION

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation dans une Société quelconque et que par conséquent, elle ne s'est assuré le contrôle d'aucune autre Société.

RÉSULTAT – AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 21 696 euros que nous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au titre de la réserve légale..... 21 696 euros
- A titre de dividendes : le solde soit..... 0 euros

G-C. V.M.

PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Dépenses et charges non déductibles

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

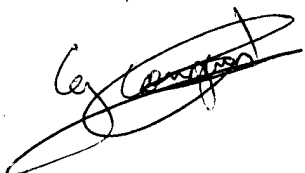
Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à :

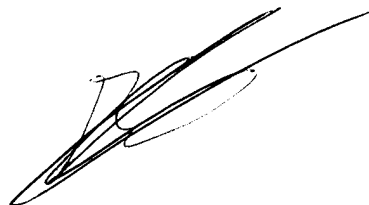
St
Paulien

Le :
15/05/18

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Congard', written over a horizontal line.

Monsieur MARTIN
Gérant, Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Martin', written over a horizontal line.